

AFFAIRE N° 15

OBJET : Programme d'enrobé à chaud 1983 - Approbation du D.C.E.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport
Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de son programme traditionnel de voirie urbaine 1983, la Municipalité a décidé de réfectionner certaines rues de la Ville par la mise en place d'un tapis d'enrobé à chaud.

Les rues concernées sont les suivantes :

- rue Pasteur (entre Lucien Gasparin et Paris)
- rue Gibert des Molières (entre Boulevard Lacaussade et Bertin)
- rue Maréchal Leclerc (entre l'Allée Bonnier et Félix Guyon)
- rue Général de Gaulle (entre rues d'Alsace et Jacob)
- rue Lory les Bas.

L'étude du projet a été faite par les Services Techniques Communaux et le montant des travaux estimé à 1 600 000 de Francs (y compris somme à valoir pour révisions de prix et imprévus).

Le financement de cette opération sera assuré de la façon suivante :

Fonds Routier 1983	1 600 000 F
--------------------	-------------

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le D.C.E. qui vous est présenté ainsi que le mode de financement de ces travaux.

de m'autoriser à :

- lancer l'appel d'offres et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié avec l'Entreprise qui aura fait la meilleure proposition.

Je mets la question aux voix.

M. Marc GERARD lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions donnent un avis favorable, saisissent l'occasion pour souligner le très mauvais état des nombreuses chaussées, dont celle de la rue Maréchal-Leclerc, entre les rues Jules Auber et Juliette Dodu".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Après échanges de vues, le CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide de remplacer le tronçon de la rue Maréchal-Leclerc compris entre l'Allée Bonnier et la rue Félix-Guyon par celui compris entre les rues Jules Auber et Juliette Dodu.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

*

*

*